



#cohésionsociale

**AGIR
CONTRE LA
PAUVRETÉ**

FORMATION PLAN PAUVRETÉ

VOLET PETITE ENFANCE**CONTEXTE**

LA PAUVRETÉ N'EST PAS UN ÉTAT MAIS UN PROCESSUS. LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PORTE UN VASTE CHANTIER POUR ENDIGUER LA PAUVRETÉ EN FRANCE. L'UNE DES PRIORITÉS CONCERNE LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AFIN DE LUTTER CONTRE LA PRODUCTION DES INÉGALITÉS, DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE. UNIFORMATION ACCOMPAGNE SES ADHÉRENTS POUR ENCOURAGER ET, AINSI, PARTICIPER COLLECTIVEMENT À LA LUTTE CONTRE CE FLÉAU.

À noter :

7 étapes du parcours de formation sont prévues dans le cadre de ce Plan de formation. Ces contenus doivent être pris en compte pour permettre de bénéficier d'aides d'Uniformalion et de subventions de l'Etat.



Les étapes de formation décrites dans le cahier des charges de la Direction de la cohésion sociale du ministère de la santé et de la solidarité offrent des opportunités de formation pour une grande diversité de parcours, en fonction des acquis et des besoins des professionnels de la petite enfance. Ce plan de formation s'inscrit également dans la démarche « 1000 premiers jours » et dans la réforme des modes d'accueil du jeune enfant qui est mise en place début 2021.

Les publics concernés par ces formations

Les professionnel.le.s des modes d'accueils d'enfants de moins de trois ans :

- ▶ Assistant.e.s maternel.le.s
- ▶ Gardes d'enfants à domicile
- ▶ Éducateur.trice.s de jeunes enfants
- ▶ Auxiliaires de puériculture
- ▶ Professionnel.le.s titulaires d'un CAP petite enfance
- ▶ Coordinateur.trice.s techniques petite enfance

D'autres intervenant.e.s pourraient être formé.e.s si cela permet d'accompagner le changement de pratiques professionnelles (personnels de direction...).

Les 7 étapes du parcours de formation

DANS SON PLAN DE FORMATION, LE PROFESSIONNEL DEVRA, SELON SES PROPRES ACQUIS, COMPLÉTER SES CONNAISSANCES POUR :

- 1. LE LANGAGE :**
saisir la complexité du développement langagier et apprendre à le favoriser par tous les moyens disponibles.
- 2. LES ARTS ET LA CULTURE :**
intégrer une dimension culturelle et artistique dans sa pratique au quotidien.
- 3. L'ALIMENTATION ET LA NATURE :**
sensibiliser l'enfant à interagir avec la nature en général et son environnement quotidien.
- 4. L'ACCUEIL OCCASIONNEL :**
avoir connaissance des enjeux de l'accueil occasionnel, en assurant une attention bienveillante à la situation globale du jeune enfant.
- 5. LA PRÉVENTION DES STÉRÉOTYPES :**
être attentif aux discriminations, stéréotypes liés au genre, à l'origine sociale et culturelle de l'enfant, aux situations de handicap ou de maladie, analyser et ajuster ses pratiques.
- 6. L'ACCUEIL DES PARENTS :**
intégrer une posture professionnelle tenant compte des parents, de la famille, de leur situation et demandes.
- 7. LE NUMÉRIQUE :**
apprendre à développer et/ou améliorer sa connaissance des outils, en exploiter les avantages pour lui-même et les parents.



Modalités du plan de formation

- ▶ Les étapes peuvent être suivies isolément pour s'adapter aux profils des participants.
- ▶ Elles peuvent être suivies séparément et il n'est pas obligatoire de suivre toutes les étapes.
- ▶ La formation doit présenter une ou plusieurs pratiques illustrant les notions de base, être conforme aux contenus attendus et à la durée préconisée.
- ▶ Organisation préconisée : 1 à 2 journées maximum par étape de formation.

Plus d'information sur la formation des professionnels de la petite enfance :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/la-mise-en-oeuvre/agir-contre-les-inegalites-des-le-plus-jeune-age/article/plan-de-formation-des-professionnels-de-la-petite-enfance>